



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
N° 2021/132

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un septembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile PEREIRA, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Christine MARECHAL Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANAY, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Madame Pierrette FORGET BARBERA donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECH.

Étaient absents : Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Yves PAUBERT.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle DANAY

Date de convocation : 15 septembre 2021.

**Objet : Élection d'un nouveau représentant au Comité National Action Sociale (CNAS).**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un Comité National de l'Action Sociale du personnel communal existe. En effet, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale.

Monsieur le Maire rappelle que les représentants au Comité National Action Sociale (CNAS) ont été élus par délibération n° 2020/072 du 30 Mai 2020.

Suite au décès de Madame Myriam LEONARD, il convient de procéder à son remplacement. Il précise aussi que les représentants sont élus par un vote secret à la représentation proportionnelle, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Ainsi, Monsieur le Maire propose le vote à main levée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Fatiha ZERAOULA en qualité de membre Suppléant, en remplacement de Madame Myriam LEONARD.

Le Titulaire, Monsieur Jackie ROY, restant inchangé.

Monsieur le Maire donne le résultat du vote qui s'est effectué à main levée après avoir recueilli l'avis favorable des 23 conseillers municipaux présents:

Nombre de votants : 26

Nombre d'abstentions : 4

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Madame Fatiha ZERAOULA obtient 22 voix au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et est donc élue Suppléante.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire  
Marc SANCHEZ

